

apemme

Plus

Gros plan sur :

**Le parcours
des personnes
vulnérables
et l'aide aux
aidants**

AIDES À DOMICILE

SUIVI MÉDICAL

ASSOCIATIONS

AIDES SOCIALES



portraits

- > Le rôle du psychologue
- > Du fond de la mine à la boulangerie



votre quotidien

- > Une armoire à pharmacie bien organisée



le saviez-vous

- > Le plus vieux monument de Feyming-Merlebach



Le Mot du président

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'été s'annonce déjà et avec lui se profilent à grands pas les décisions à prendre pour **la couverture santé des étudiants** qui vont intégrer de nouveaux cursus scolaires et de formation à la rentrée.

Je vous rappelle que l'Apemme propose des formules adaptées au jeune public, issu de tous horizons ; n'hésitez pas à en parler autour de vous. Nos contrats présentent de nombreux avantages et des tarifs optimisés.

Vous avez été nombreux à participer à la réunion publique de l'Apemme qui s'est déroulée le 16 mai dernier à Freyming-Merlebach, et je vous en remercie.

Le succès de ce rendez-vous est sans conteste lié au rapprochement géographique vers nos adhérents, rapprochement qui a fait suite à la demande formulée par de nombreuses personnes à l'occasion du sondage réalisé l'an dernier.

Une autre requête, concernant cette fois l'organisation de notre Assemblée Générale, nous a sensibilisé également ; à plusieurs reprises lors du sondage, il a été demandé d'avancer l'horaire afin d'éviter des déplacements à la nuit tombée pour ceux ayant de la route à faire.

En conséquence, merci de noter que la prochaine Assemblée Générale de l'Apemme se tiendra à 15 heures le 20 septembre prochain à Freyming-Merlebach, salle Vouters.

Les détails vous sont indiqués en page 11 de ce magazine.

Comme chaque année à l'occasion de cette manifestation, deux participants seront tirés au sort et se verront offrir leur contrat santé pour une année.

Dans ce numéro Apemme Plus, nous avons choisi d'aborder en dossier central le parcours des personnes vulnérables et le soutien à leurs aidants.

Nous y avons rassemblé des informations permettant de trouver des solutions face à des situations familiales et personnelles parfois compliquées à surmonter. La vulnérabilité, telle que reconnue par les instances juridiques et sociales, présente de nombreux visages et peut toucher chacun d'entre nous. Plus qu'un fait de société, il s'agit d'une réalité universelle.

Si vous aussi souhaitez voir développées dans notre magazine des thématiques qui vous interpellent, n'hésitez pas à contacter notre équipe de rédaction.

Je vous adresse à tous mes meilleures considérations et vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Votre Président,
Léon Valin

sommaire

Actualité Apemme P3

Dossier P4-7

- Le parcours des personnes vulnérables et l'aide aux aidants

Portraits P8

- Le rôle du psychologue
- Du fond de la mine à la boulangerie

Votre quotidien P9

- Une armoire à pharmacie bien organisée
- Une haleine toujours fraîche

**Mot de la
rédaction P10**

Le saviez-vous ? P10

Info Apemme P11

Numéros utiles P11



actualité

actualité

actualité

La réunion publique du 16 mai

Une réunion publique s'est déroulée le 16 mai dernier à Freyming-Merlebach.

xxx personnes se sont déplacées et on pu échanger sur des points particuliers concernant leurs contrats avec les équipes d'Uniassur et d'Uniassurance.

Des questions ont également été posées sur le fonctionnement de nos structures et la situation de l'Apemme. L'évolution de notre association dépend de la dynamique créée par l'inscription de nouveaux adhérents et nous profitons de chaque réunion publique pour vous inciter à parler de l'Apemme autour de vous ; nos contrats santé s'adressent à tous, pas seulement aux anciens mineurs.

Il est important que ce message soit diffusé largement afin que nous puissions longtemps encore maintenir les conditions négociées avec nos partenaires.

Merci aux adhérents de s'être déplacés si nombreux

2 veuves bénéficient d'un contrat santé Apemme gratuit, pendant un an

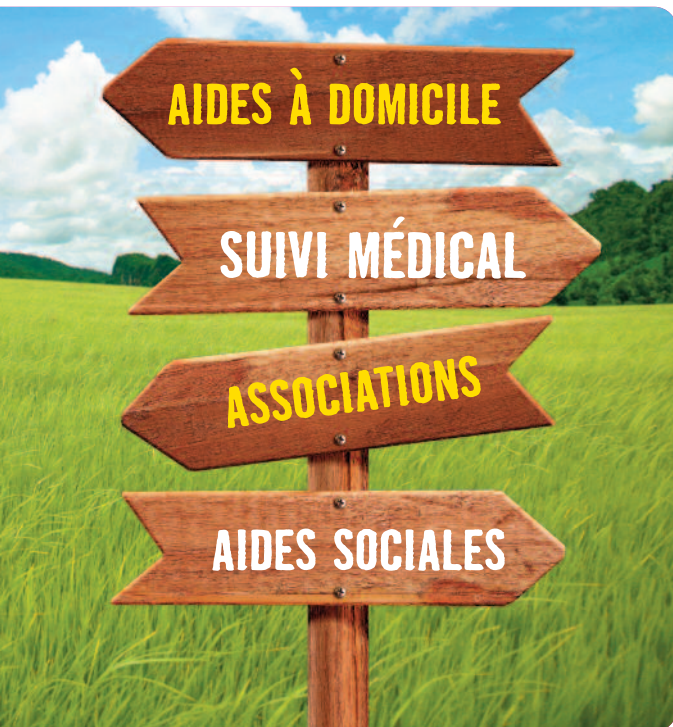
En plus des deux contrats gratuits attribués par tirage au sort chaque année lors de l'Assemblée Générale, l'Apemme a décidé d'octroyer deux contrats santé gratuits supplémentaires, par tirage au sort également, mais cette fois à partir d'un fichier spécifique restreint aux veuves.

Le tirage au sort a désigné Mmes Marie M. et Jeannette H, nées respectivement en 1930 et 1939.

gros plan sur...

gros plan sur...

Le parcours des personnes vulnérables et l'aide aux aidants



Dans notre société sont considérées comme vulnérables les personnes en risque de danger, ou en danger, du fait de leur précarité économique ou matérielle, de leur santé physique ou psychique, de leur situation sociale ou familiale ou encore d'une fragilité personnelle.

Les situations peuvent varier considérablement d'une personne à l'autre en fonction des contextes de vie. La vieillesse, la maladie, le handicap, sont quelques exemples dont les conséquences peuvent entraîner des pertes d'autonomie ouvrant droit à des accompagnements personnalisés dans la vie quotidienne.

La famille constitue le premier niveau des aides mobilisées autour de la personne en perte d'autonomie. L'aidant familial suit le proche en situation de dépendance et l'assiste lors des actes de la vie de tous les jours : suivi du traitement médical, démarches administratives, accompagnement psychologique...

Cet engagement n'est pas sans répercussion pour l'aidant qui a parfois besoin d'un soutien extérieur pour lui permettre de concilier son rôle d'aidant avec sa vie personnelle. Des organismes et associations offrent des réponses aux difficultés rencontrées ainsi que des formations pour développer des compétences spécifiques en vue d'être mieux préparé aux réalités du terrain.

Les personnes vulnérables, leurs parcours et recours

Les catégories de personnes considérées comme vulnérables sont nombreuses ; il n'est pas possible d'apporter un éclairage complet sur tous les cas de figure. Néanmoins, nos investigations nous ont permis de recueillir des informations et contacts pouvant vous apporter aides et soutiens.

L'ASPECT JURIDIQUE

Lorsque les personnes reconnues vulnérables ne sont plus en mesure de pourvoir seules à leurs intérêts en raison d'une altération de leur faculté à exprimer leurs volontés, elles peuvent bénéficier d'une protection juridique. Il convient alors de saisir le juge des tutelles.

La loi prévoit plusieurs régimes de protection appliqués en cas de nécessité :

- **la curatelle, la tutelle ou la sauvegarde de justice** (cette dernière est moins contraignante que les deux précédentes).

www.tutelles.justice.gouv.fr

www.vosdroits.service-public.fr

www.justice.gouv.fr/publication/fp_proteger_personne_vulnérable.pdf

LE SUIVI MÉDICAL

Le premier professionnel impliqué dans la mise en place du suivi médical est le médecin traitant qui va déterminer les priorités du moment, à la fois pour le patient et pour l'aidant.

Ces priorités peuvent concerner des symptômes d'ordre pathologique, ou des difficultés fonctionnelles ou motrices.

Une évaluation globale de la situation permettra de déterminer les actes et prescriptions les mieux adaptés. Des équipes de soins ou des services d'aides à la personne peuvent être mobilisés.

Un suivi et une réévaluation de la situation sont assurés régulièrement, pour éviter toute rupture du parcours : ce suivi est par ailleurs renforcé après une hospitalisation.



gros plan sur...

Le quotidien

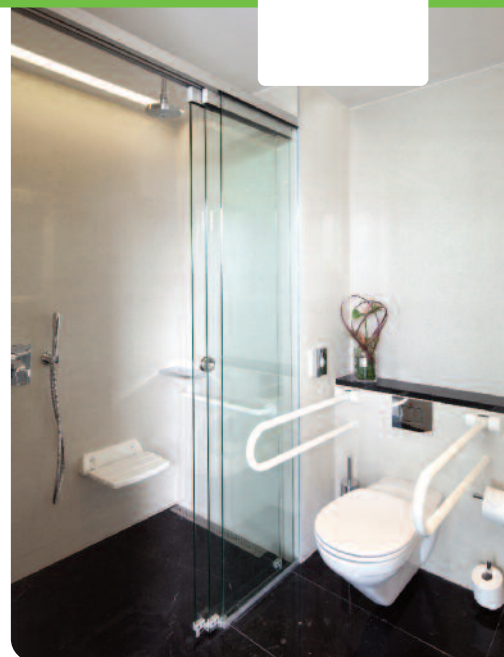
L'AMÉNAGEMENT DU DOMICILE

Des aménagements importants du domicile peuvent parfois s'avérer nécessaires et entraîner des frais conséquents. Des aides financières peuvent être demandées auprès de la **Caisse d'Assurance Retraite (CRAV, CARSAT)** de l'**Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM)** et de la **caisse de retraite complémentaire** en cas de revenus modestes. Si votre proche est déjà très dépendant il est possible de faire appel au Conseil Départemental. L'**Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)** qui se trouve à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Moselle, accorde également des subventions.

ANAH - 1, quai Paul Wiltzer - 57000 Metz - Tél. : 03 87 34 34 34 - ddt-anah@moselle.gouv.fr

Toute demande d'aide financière entraîne une évaluation des besoins et du domicile réalisée par une équipe spécialisée qui pourra vous donner des conseils quant aux travaux à envisager.

Certaines dépenses réalisées pour des équipements pour personnes âgées ou handicapées peuvent donner droit à des **crédits d'impôts**. Adressez-vous à votre centre des Impôts.



Quelques astuces pour aménager l'habitat et compenser des difficultés liées à la perte ou à la baisse de certaines facultés :

Le détecteur de mouvements permet de déclencher de petites lumières sur le passage lors de réveils nocturnes. **La sonnette de la porte d'entrée** peut être équipée d'un appareil envoyant une alarme lumineuse ou une vibration par le biais d'un module que la personne porte sur elle.

Des écouteurs à distance peuvent être reliés au téléviseur avec un niveau sonore suffisant, sans gêner les autres habitants du logement ou les voisins.

Des systèmes de téléassistance permettent de relier en permanence la personne vulnérable à un service de secours en continu.

Ces dispositifs se trouvent aisément dans le commerce. Vous pouvez également vous rapprocher d'un ergothérapeute pour un accompagnement plus ciblé.

LE PLACEMENT EN RÉSIDENCE SPÉCIALISÉE

Si l'organisation générale devient complexe ou source de risque, il peut être nécessaire de confier son proche à un établissement spécialisé.

Le médecin vous aidera dans cette démarche. Attention, certains établissements ne prennent pas en charge les personnes relevant des GIR* 1 et 2, dont la perte d'autonomie est importante.

**Les GIR ou Groupes Iso-Ressources sont au nombre de six et permettent un classement selon les données recueillies par une équipe médico-sociale en fonction des stades de perte d'autonomie.*

<http://www.aidesociale.com>



LES AIDES À DOMICILES

Les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie peuvent bénéficier à leur domicile d'aides aux actes essentiels de la vie quotidienne (livraison de repas, aide ménagère, toilette).

Une Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) leur est octroyée par le Département sous certaines conditions. Le formulaire de demande d'A.P.A. peut être retiré auprès de la mairie, du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), ou de l'organisme sollicité pour le service d'aides à domiciles.

Pour bénéficier de l'A.P.A., il faut : être âgé de 60 ans ou plus, résider en France de façon stable et régulière, être en perte d'autonomie relevant du GIR* 1, 2, 3 ou 4.

Exemple de service d'aides à domicile :

AAPA à Freyming-Merlebach. Tél. 03 87 90 55 66

<https://www.aapa-bhl.com/> (voir Apemme Plus n°9)

gros plan sur...

gros plan sur...

L'aide aux aidants

Les aidants familiaux jouent un rôle essentiel dans le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Leur engagement est souvent vécu comme une épreuve difficile sur le plan psychologique et physique. Des solutions existent pour soulager les contraintes liées au quotidien et profiter d'un peu de temps pour soi.



Ne plus se sentir isolé et apprendre pour mieux accompagner

Participer à des groupes de parole, suivre une formation permettent de briser la solitude et d'apprendre les bonnes pratiques pour certains gestes du quotidien.

Conserver une vie sociale et des activités de loisirs

S'adonner à un loisir ou faire du sport font partie des renoncements lorsque l'on devient aidant. Il existe des structures d'accueil temporaire à qui vous pouvez confier votre proche pendant ces temps consacrés à vos occupations personnelles.

Partir en vacances sans son proche

Le Conseil Départemental vous fournira une liste d'accueillants familiaux agréés en mesure de s'occuper de votre proche pendant votre absence. Si la personne bénéficie d'intervenants à domicile pour des actes essentiels de la vie, rapprochez-vous du service A.P.A. pour déterminer si l'aide peut être maintenue.

Organiser un séjour avec le proche en perte d'autonomie

Des initiatives ont vu le jour pour permettre aux aidants de personnes en perte d'autonomie de partir en vacances avec leur proche, tout en étant déchargés de l'aide habituellement apportée. L'accompagnement de la personne en perte d'autonomie est organisé sur place par des professionnels dans un cadre adapté.



POUR VOUS GUIDER DANS VOS QUESTIONNEMENTS ET DÉMARCHES :

Point d'information local dédié aux personnes âgées

Centre local d'information et de coordination Moselle Forbach
18 avenue de Spicheren - 57600 FORBACH
E-mail : clicmoselleforbach@cgs57.fr - Tél. : 03 87 21 53 92

L'ANGDM (Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs)

21 Avenue Foch - 57000 METZ - Tél. : 03 87 39 73 58
<http://www.angdm.fr/>

L'association française des Aidants

250 boulevard St-Germain - 75007 PARIS
<http://www.aidants.fr/>



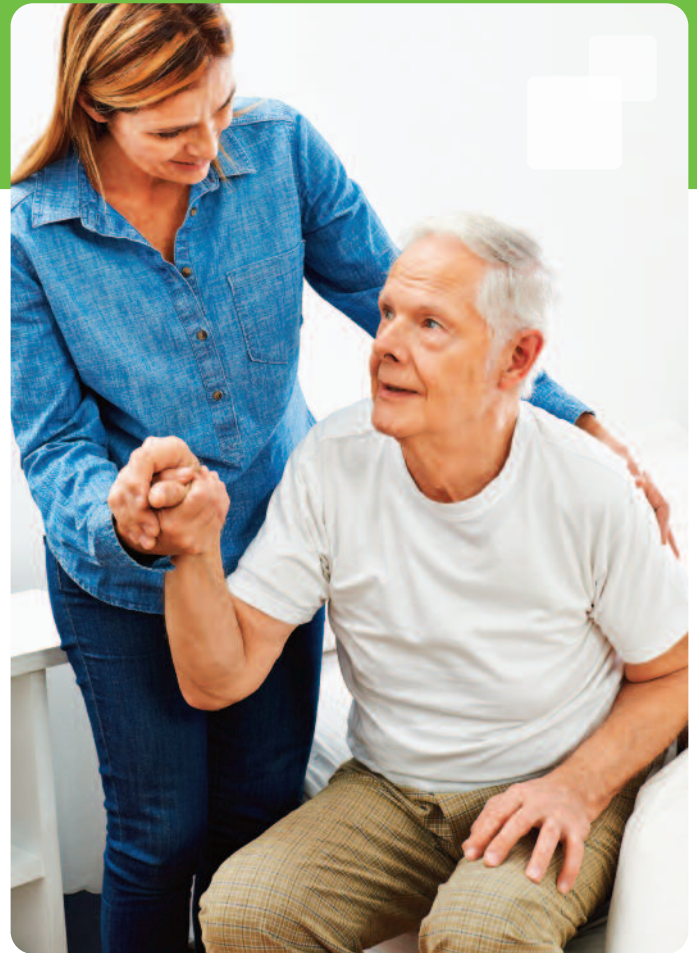
gros plan sur...

LA PROTECTION SOCIALE DE L'AIDANT

Les aidants familiaux peuvent bénéficier d'avantages sociaux :

- l'Assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) si vous avez la charge d'une personne handicapée à 80 % et que vous n'exercez pas d'activité professionnelle (ou seulement à temps partiel) ;
- jusqu'à huit trimestres de majoration pour l'Assurance vieillesse pour les aidants familiaux de personnes handicapées ;
- une déduction de l'impôt sur le revenu des frais d'accueil à votre domicile d'une personne âgée de plus de 75 ans, sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'un ascendant (mais il peut s'agir d'une sœur, d'un frère, d'un oncle, d'une tante...).

Renseignez-vous auprès de la Caisse d'allocations familiales
www.caf.fr



Nous avons listé ci-après quelques associations spécialisées qui vous permettront de trouver des appuis dans l'accompagnement de personnes vulnérables, en fonction de leur situation. Leurs coordonnées se trouvent aisément sur Internet.

Association des paralysés de France (APF)

Tél. : 03 87 75 58 32

Association de parents d'enfants déficients

auditifs (APEDA) de la Moselle

Tél. : 03 87 37 23 66

Envol Lorraine (autisme et troubles envahissants du développement)

Tél. : 03 87 82 30 08

Section des parents du CMSEA (Comité

Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes

Tél. : 03 87 75 40 28

Trisomie 21 Moselle

Tél. : 07 61 51 21 57

France AVC Lorraine (Association d'aide aux patients atteints d'accidents vasculaires cérébraux)

Tél. : 06 41 12 06 11

Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC Lorraine)

Tél. : 03 83 54 38 96

Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP)

<http://afsep.fr/moselle/>

France Alzheimer : contact@fa57.org

France Parkinson :

franceparkinson57@gmail.com



Le rôle du psychologue

Le psychologue apporte écoute, aide et soutien aux personnes ressentant un mal-être. Lors des consultations, la parole est libre et totalement confidentielle. Habitué à écouter « les maux derrière les mots », le psychologue va vous encourager à exprimer vos préoccupations actuelles, des éléments de votre histoire mais aussi toute pensée, rêve, émotion qui vous viendrait à l'esprit, sans craindre un quelconque jugement moral. Contrairement aux médecins et psychiatres, le psychologue ne prescrit pas de médicament.

S'il estime qu'un traitement médicamenteux est nécessaire, il préconisera une consultation médicale.

À quels moments de la vie faire appel à un psychologue ?

Il est conseillé de consulter à chaque fois que des soucis ou des problèmes de nature psychologique prennent trop de place et rendent la vie difficile pour soi ou avec les autres, quand il n'est plus possible d'y faire face seul ou avec ses proches.

Dépression, angoisse, deuil, burn-out, insomnie, stress, traumatisme, sont quelques exemples de perturbations qui peuvent rompre notre équilibre de vie et engendrer une souffrance psychique ou des symptômes récurrents. **Les enfants et adolescents sont également concernés.** **Problèmes de comportements, changement d'humeur, difficultés scolaires ou familiales** sont des situations, qui, selon les cas, peuvent nécessiter une aide professionnelle permettant de dénouer les problèmes rencontrés.

Il n'est pas toujours aisé de demander de l'aide, surtout dans notre société qui véhicule des idéaux d'autonomie et d'indépendance, mais cela peut s'avérer être une étape nécessaire permettant d'ouvrir à un moment pour soi : prendre un temps pour se poser, penser, parler de ses vécus, de ses ressentis, avec un professionnel qui écoute, ne juge pas et qui peut vous guider vers un mieux-être.

Un premier entretien va permettre de créer les bases d'une relation de confiance mutuelle. La personne s'exprime librement sur les raisons qui l'amènent à consulter. Cette approche est indispensable pour comprendre les difficultés rencontrées et poser les modalités d'aides possibles. Ce premier contact peut être mis à profit pour poser toutes les questions souhaitées sur le fonctionnement du cabinet et le déroulement des séances.

Il arrive que la parole se libère dès les premières consultations mais parfois il peut être nécessaire de se donner du temps pour aller mieux, de quelques entretiens à un suivi régulier.

Article préparé avec l'aide de **Mme Stéphanie STARCK-MULLER, psychologue-psychothérapeute-psychanalyste**

9 rue du Haut de Sainte Croix -57500 SAINT-AVOLD

Tél. : 06 78 59 92 95 - <http://stephaniestarckmuller-psy.fr/>

Du fond de la mine à la boulangerie

De l'obscurité des galeries, Christian Dussy est passé dans l'univers immaculé du laboratoire de boulangerie. Si la blancheur de la farine a remplacé le noir de la houille, le goût pour l'effort et l'amour du travail bien fait cultivés lors de son expérience à la mine, restent inchangés.



Christian Dussy a entrepris l'aventure de la reconversion en s'appuyant sur l'expérience de son épouse Sadette, qu'il a rencontré alors qu'elle était la boulangère des gueules noires des puits Vouters et Reumaux. C'est par ailleurs sous cette appellation que l'ancien mineur de fond a créé sa société en 2005, « Les Gueules Noires », qui résonne comme un hommage à sa vie d'avant.

« **Aux Délices Lorrains** » est le nom des enseignes de boulangerie développées par la société de Christian Dussy. Trois magasins sont implantés à Creutzwald : au 7 rue Barrois, au 7 rue de la Houve, au 4 rue Royan, et un camion est dédié aux tournées.

Présent chaque journée « au four et au moulin » selon l'adage consacré, Christian Dussy ne ménage pas sa peine et ne compte pas les heures. En plus de son travail de boulanger, il manage ses équipes, 22 personnes à ce jour, et s'occupe de la gestion de l'entreprise.

Bravo à cet entrepreneur hors du commun pour ce projet qu'il a su faire fructifier malgré un contexte concurrentiel fort et une conjoncture économique difficile.

votre quotidien

votre quotidien

Une armoire à pharmacie bien organisée

Indispensable à la maison, l'armoire à pharmacie doit être organisée de manière rigoureuse pour qu'elle remplisse son rôle parfaitement.

■ L'emplacement

Pour une meilleure conservation des médicaments, il est conseillé de les rassembler à l'abri de l'humidité, de la lumière, et de la chaleur ; il vaut mieux éviter la salle de bain et la cuisine.

L'armoire à pharmacie doit être placée en hauteur à un endroit sécurisé et fermée à clé pour empêcher l'accès aux enfants.

■ Classer les médicaments par familles

Afin d'éviter toute confusion, il est recommandé de ranger les médicaments, par types de produits, dans leur boîte d'origine avec la notice : dans un compartiment, les médicaments pour les égratignures, les coups, les coupures, dans un autre, les produits pour la digestion ou les maux d'estomac avec ceux contre la diarrhée etc.

Pour une meilleure visibilité, séparez les médicaments réservés aux enfants de ceux pour adultes.



Faites le tri deux fois par an, au printemps pour préparer l'été (coups de soleil, piqûres d'insectes...) et à l'automne en prévision des rhumes et autres symptômes de saison.

Vérifiez les dates de péremption et apportez vos médicaments dont la date est dépassée à votre pharmacien.

Astuce : pensez à afficher les numéros utiles sur la porte à l'intérieur de votre armoire (médecin, pompiers, Samu, centre anti-poison etc.).



Une haleine toujours fraîche

Le plus souvent, ce sont les bactéries présentes sur la langue ou les dents qui sont à l'origine de la mauvaise haleine. Une consultation chez un dentiste peut permettre d'identifier simplement la source du problème (comme des caries ou une gingivite).

Si vous ne présentez aucune affection bucco-dentaire, le dentiste pourra tout de même réaliser un détartrage ; le dépôt de la plaque dentaire peut également être à l'origine de mauvaises odeurs.

Pour ceux qui préfèrent des méthodes naturelles aux sprays industriels ou gommes à mâcher qui ne sont pas toujours bonnes pour la santé, voici quelques astuces simples et efficaces pour éloigner la mauvaise haleine :

- Une évidence parfois négligée : se brosser les dents après chaque repas.
- Se brosser la langue à l'aide d'un gratte-langue ou d'une brosse à dents avec du dentifrice, du bicarbonate de soude ou du citron.
- Manger du citron. Ce fruit au pouvoir antiseptique naturel éliminera les bactéries présentes dans votre bouche.
- Consommer de la menthe en fin de repas sous forme de thé ou de tisane.
- Se gargariser avec une infusion au thym 2 à 3 fois par jour (faire infuser 5 g de thym dans 100 ml d'eau bouillante pendant 10 minutes).
- Mâcher du persil ou un clou de girofle.
- Sucrer un bâton de cannelle.
- Faire des bains de bouche au bicarbonate de soude (diluer une cuillère à café de bicarbonate de soude dans un verre d'eau froide).
- Boire beaucoup d'eau. La mauvaise hydratation est une cause fréquente de la mauvaise haleine.

Mot de la rédaction

Nous profitons de cet espace pour vous encourager à nous faire parvenir des sujets qui vous intéressent en vue de la préparation de futurs articles. Notre équipe de rédaction fera un choix parmi les thématiques recueillies pour les prochains magazines.

Vous pouvez adresser vos suggestions par mail ou par courrier :

**Apemme - Commission Magazine Apemme +
13, rue Eugène Kloster
57800 FREYMING-MERLEBACH
E-mail : contact@apemme.fr**



L'équipe de rédaction du magazine. De gauche à droite : Fabrice Margiotto, Hubert Jung, Roland Hoen, Nathalie Boulanger, Léon Valin, Serge Kuntz. Absent sur la photo : Claude Tarall



Le saviez-vous ?

La chapelle de la Trinité est le plus vieux monument de Freyming-Merlebach

Située près de la voie romaine qui allait de Bouchepon à Merlebach en passant par Saint-Avold et Freyming, actuellement la rue des Romains, l'origine de la chapelle reste encore un mystère.

La première mention en a été faite dans un acte notarié, du 29 décembre 1766 : « dem bruch bëy der Capell », que nous pouvons traduire par « le marécage près de la chapelle ».

L'abbé Jean-François Verschneider écrit en 1846 « ...au pied de la côte, vers le nord, était placé un temple païen où on voit encore quelques traces, il paraît qu'à la chute de ce temple les chrétiens ont arboré la croix en haut de la côte sur une place qui est le point culminant de la contrée, d'où le signe du christianisme plane depuis sur les débris du paganisme. Cette croix est comprise aujourd'hui dans l'enceinte d'une petite chapelle sous l'invocation de la T. S. Trinité... » sans précision relative à une date d'érection. L'existence antérieure de cette croix subordonne la construction de la chapelle.

En 1849, la toiture, entièrement détruite, a été réparée. D'autres réparations au titre des dommages de guerre furent entreprises en 1949. La dernière grande restauration date de 1990. Il fut mentionné, lors d'une visite canonique en 1906, un autel, deux statues et deux images.

Le journal « Voix de Lorraine », en 1935, est plus complet et décrit l'intérieur : une grande croix et, de part et d'autre les statues de saint Joseph et de sainte Brigitte qui n'y figurent plus actuellement. La chapelle fut un lieu de pèlerinage lors de la Sainte-Trinité, depuis le XVIII^e siècle jusqu'aux années 1950.

Description de la croix de la Trinité d'après l'inventaire fait par la DRAC dans les années 1960 :

« L'œuvre se compose d'une base surmontée d'une croix latine sur laquelle est sculptée un Christ, au sommet de la hampe, une représentation de Dieu le Père. La base se compose d'un socle rectangulaire orné d'un cartouche portant une date et des initiales (17 P. K. 55) ».

Pour la date, 1755, il s'agit sûrement de l'année de la sculpture de la croix dont l'auteur est inconnu.



Pour les initiales P-K deux possibilités existent :

- le P signifie Paraclet, c'est-à-dire le Saint-Esprit et le K équivaut à Kristos soit le Christ en grec, l'abréviation de Kristos est un rô et un chi qui sont entrelacés et non séparés, cela n'est pas rare sur une croix.
- Cependant, il est possible qu'il s'agisse tout simplement d'un généreux donateur ayant comme initiales P. K. comme Pierre Kern, un marchand qui habitait Freyming.

La commune de Freyming-Merlebach, propriétaire de la chapelle, en assume les réparations. Initié par un particulier, le nettoyage de l'intérieur est effectué pour son ouverture le jour de la Trinité.

Le portillon en fer forgé (voir photo) provient de l'ancienne grotte qui se trouvait devant l'église Saint-Maurice de Freyming.

infos

Agenda

■ Convocation à l'Assemblée Générale de l'Apemme

L'Assemblée Générale de l'Apemme se tiendra le 20 septembre 2017 à 15 heures dans la salle Vouters à Freyming-Merlebach. Prière de se munir de la carte d'adhérent, un contrôle sera effectué à l'entrée.

- ORDRE DU JOUR :
- approbation du CR de l' AG du 22/09/2016
- rapport d'activité
- rapport financier
- quitus au CA
- résultats des contrats
- perspectives 2017/2018

Attention
nouvel
horaire :
15 heures

Deux participants seront tirés au sort et se verront attribuer la gratuité d'un contrat santé Apemme durant 1 an.

■ Résultat du jeu Apemme Plus n°14

MM. Pasquale ALONGI, Marcel QUACK (absent sur la photo) et Denis ZIMMER sont les heureux gagnants du jeu Apemme Plus organisé en fin d'année 2016. Ils se sont vus remettre chacun un panier garni des mains de notre président, M. Léon Valin.



Numéros utiles

Police 17

Pompiers 18

Samu 15

Appel d'urgence européen 112

SOS Médecins 3624

Fil santé jeunes 0 800 235 236

SIDA info service 0 800 840 800

Drogue info service 0 800 23 13 13

Enfance maltraitée 0 800 05 41 41 ou 119

SOS viols 0 800 05 95 95

Croix rouge écoute 0 800 858 858

Samu Social 0 800 306 306 ou 115

Violence conjugale 3919

ALLÔ escroquerie 0 811 02 02 17

Médigarde Lorraine 0 820 33 20 20

Service d'urgence libéral (médecins généralistes)
du lundi au vendredi de 20h à 8h et le week-end
du samedi 12h au lundi 8h

Contacts Apemme

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Exposez-leur vos demandes et vos attentes.

UNIASSUR :

13, rue Eugène Kloster
57800 - Freyming-Merlebach
☎ 03 87 29 85 60

UNIASSURANCE :

2, rue du Général De Gaulle
57500 - Saint-Avold
☎ 03 87 81 18 12

APEMME (siège social) :

13, rue Eugène Kloster
57800 - Freyming-Merlebach
☎ 03 87 81 16 16

LE CONTRAT APEMME PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ, PENSEZ-Y !

L'assurance Apemme Protection Juridique Santé vous permet en cas de litige concernant votre santé, la dépendance ou les emplois familiaux, de faire valoir vos droits ou de vous défendre devant une juridiction avec l'appui d'une équipe de juristes.

Nous rappelons que tout adhérent de l'Apemme, titulaire d'un contrat prévoyance ou hospitalisation, a la possibilité d'adhérer à l'Apemme Protection Juridique Santé.



Contrats santé SPÉCIAL ÉTUDIANTS ET JEUNES ACTIFS

Pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants et jeunes actifs, l'Apemme a développé des contrats adaptés, à des conditions avantageuses.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour vous présenter la couverture santé qui vous convient.

**Étudiants, n'attendez pas
la rentrée pour souscrire !**

**Des contrats
sur mesure,
au juste prix !**



Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 :

13, rue Eugène Kloster - 57800 FREYMING-MERLEBACH - Tél. : 03 87 81 16 16 ou 03 87 29 85 60

2, rue du Général de Gaulle - 57500 SAINT-AVOLD - Tél. : 03 87 81 18 12

e-mail : contact@uniassur-unigest.com



www.apemme.fr